Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_46AU-DE

MAIRIE DE
CHARTRETTES (77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026_46

Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Votants 23
Date de convocation : 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BARGEAULT, Maire

Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Patricia BASTARD, Aurélie BEAUVILLARD, Camille BERNAUX, Grégory COUPPE, Patricia DEHAINE, Arnaud DELACOUR, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Vincent LEVRIER, Annie MEJANE, Abdelatif MOKEDDEM, Floriane PARISOT, Jean-Pierre POITEVIN, Mathilde SAUVAGNAC, Flore THIBON, Marlies TURLAN, Barthélémy VAUDON

Sont absents excusés avec pouvoir :
Jean-Yves CHATELAIN ayant donné pouvoir à Patricia BASTARD
Pascal GROS ayant donné pouvoir à Barthélémy VAUDON
Jérémy HOLVOET ayant donné pouvoir à Marlies TURLAN
Alain MARBAIX ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON
Mickael MOREIRA ayant donné pouvoir à Abdelatif MOKEDDEM

Sont absents sans pouvoir : Aucun

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Marlies TURLAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Objet : Décision modificative N°1 relative à l'abondement du chapitre 012 « charges de personnel »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L1612-2, L1612-8 et L1612-9

CONSIDERANT la nécessité d'abonder le chapitre 012 dont le budget prévisionnel se révèle insuffisant pour clôturer l'exercice budgétaire

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_46AU-DE

CONSIDERANT les incidences de gestion du personnel communal (remplacements d'arrêts maladie ou de congés maternité, dossiers de mise à la retraite pour raison de santé, frais pédagogiques des alternance non pris en charge par le CNFPT) qui impactent le chapitre 012 ;

CONSIDERANT la proposition d'abondement suivante :

FONCTIONNEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D- 617 Etudes et recherches	40 000€	0
Total D011 charge à caractère général	**40 000€**	**0**
D-6417 rémunération des apprentis	0	27 000€
D- 6413 personnel non titulaire	0	3 000 €
D-6411 personnel titulaire	0	10 000€
Total D012 – charges de personnel et assimilés	**0**	**40 000€**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**40 000€**	**40 000€**

APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative N°12 relative l'abondement du chapitre 012 comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D- 617 Etudes et recherches	40 000€	0
Total D011 charge à caractère général	**40 000€**	**0**
D-6417 rémunération des apprentis	0	27 000€
D- 6413 personnel non titulaire	0	3 000 €
D-6411 personnel titulaire	0	10 000€
Total D012 – charges de personnel et assimilés	**0**	**40 000€**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**40 000€**	**40 000€**

ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2026 les modifications sus énoncées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Fabrice BARGEAULT
Maire de Chartrettes

MAIRIE DE CHARTRETTES 77 (Seine-et-Marne)

Marlies TURLAN
Secrétaire de séance

MAIRIE DE CHARTRETTES 77 (Seine-et-Marne)

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR :21
ABSTENTION :2
CONTRE : 0
ABSENT : 0